

DOCUMENTS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE DE PERMIS

1. Plan d'implantation (à la main ou par un arpenteur-géomètre) ou le certificat de localisation en inscrivant :
 - Dimension des bâtiments
 - Usage des bâtiments
 - Distance entre les différents bâtiments
 - Distance entre l'aire de stationnement et les bâtiments
 - Dimension de l'aire de stationnement
 - Distance entre les bâtiments et les limites de propriété
 - Servitudes
 - Distance entre les bâtiments et l'installation septique
 - Distance entre un cours d'eau et les bâtiments
 - Distance entre l'aire de stationnement et les limites de propriété
2. Pour toute construction ou agrandissement d'un principal résidentiel, vous devez présenter un plan de construction signé et scellé par un technologue en bâtiment.
3. Les plans d'ingénierie (si requis).

DESCRIPTION DES TRAVAUX

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Date

Signature du requérant

Demande de permis de construction résidentielle



1 Préalables

- ✓ Si le bâtiment ne peut être desservi par le système d'égout municipal, vous devrez obtenir un certificat d'autorisation pour le traitement des eaux usées;
- ✓ Si le bâtiment ne peut être desservi par le système d'aqueduc municipal, vous devrez obtenir un certificat d'autorisation pour le prélèvement des eaux;

1.1 **Certificat d'autorisation pour le traitement des eaux usées**

- ✓ Trouver un technologue en sols qui vous guidera dans le choix de votre installation septique et qui vous fournira un document d'étude de perméabilité du sol;
- ✓ Remplir le formulaire de demande de certificat d'autorisation pour le traitement des eaux usées disponible sur notre site internet ou au bureau municipal;
- ✓ Nous transmettre la demande de certificat d'autorisation ainsi que le document d'étude de perméabilité du sol signé et scellé par le technologue en sols.

1.2 **Certificat d'autorisation pour le prélèvement des eaux**

- ✓ Trouver un puisatier qui vous guidera dans vos besoins et le choix du système de prélèvement des eaux;
- ✓ Remplir le formulaire de demande de certificat d'autorisation pour le prélèvement des eaux disponible sur notre site internet ou au bureau municipal;
- ✓ Nous transmettre la demande de certificat d'autorisation ainsi que le document fourni et signé par le puisatier.

2 Demande de permis de construction

Vous devez remplir la demande de permis de construction disponible sur notre site internet ou au bureau municipal.

3 Plan d'implantation

Vous devez montrer, à l'aide d'un plan fait à la main ou par un arpenteur-géomètre, comment seront disposés les éléments de votre propriété sur le terrain. (Voir exemple en annexe)

3.1 **Éléments à indiquer :**

- ✓ Dimension des bâtiments;
- ✓ Usage des bâtiments;
- ✓ Distance entre les différents bâtiments;
- ✓ Distance entre les bâtiments et les limites de propriété;
- ✓ Distance entre les bâtiments et l'installation septique;
- ✓ Dimension de l'aire de stationnement;
- ✓ Distance entre l'aire de stationnement et les bâtiments;
- ✓ Distance entre l'aire de stationnement et les limites de propriété;
- ✓ Distance entre un cours d'eau et les bâtiments;
- ✓ Servitudes;

4 Plan de construction

Pour toute construction et pour tout agrandissement d'un bâtiment principal résidentiel, vous devez présenter un plan de construction signé et scellé par un technologue en bâtiment.

Voici quelques éléments souvent oubliés par les technologues et qui sont nécessaires à l'approbation municipale :

- ✓ Hauteur totale du bâtiment;
- ✓ Revêtement mural extérieur;
- ✓ Revêtement de la toiture.

ANNEXE – Exemple de plan d'implantation

